

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25175</p>
---	--	---

SEANCE du : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 9 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN <i>de 18h30 à 19h24 et de 19h26 à 20h00</i>
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU <i>présente à partir de 18h51</i>	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU <i>de 18h30 à 19h15 et de 19h25 à 20h00</i>	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS <i>de 18h30 à 19h09 et de 19h38 à 20h00</i>	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Arnaud PRINTEMPS <i>pouvoir à Yannick CHARRIER de 19h09 à 19h38</i>
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON <i>pouvoir à Emmanuelle MENARD</i>	Alain ROBIN <i>de 19h24 à 19h26</i>
Hélène BROSSEAU <i>de 19h15 à 19h25</i>	Constance MACKOW <i>pouvoir à Nathalie MOREAU</i>	Philippe ROBIN
Jamel CHENIOUR	Nathalie MOREAU <i>absente jusqu'à 18h51</i>	Rodolph THIBAudeau

Secrétaire de séance : Anne Roux, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Convention partenariale entre la commune de Bressuire et le CCAS

Document annexé et présenté en séance.

Document présenté par Madame le Maire

Dans le cadre de son activité, le CCAS a parfois besoin de s'équiper en matériel divers acheté dans les enseignes pour lesquelles nous avons un compte. L'achat de fournitures dans d'autres enseignes ou sites internet n'est pour l'heure pas possible.

La Ville de Bressuire a créé une régie d'avances avec paiement par carte bancaire pour différents types de dépenses.

La présente convention prévoit d'accorder l'utilisation, par le CCAS, de la régie d'avances de la Ville de BRESSUIRE pour l'achat de fournitures.

L'utilisation par le CCAS de la régie d'avances de la Ville de Bressuire devra correspondre aux dépenses prévues par cette dernière.

Les sommes engagées ne devront pas dépasser 2 000€ et devront correspondre à la capacité de remboursement du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20251215-DG_DEL_2025_175-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2025
 Date de réception préfecture : 18/12/2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la convention telle que présenté en séance,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,

Anne ROUX



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20251215-DG_DEL_2025_175-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025